



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## ***Démarche de gouvernance vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour***

***Comité de pilotage – 12 octobre 2022***

- 
- ***Bilan sur les positionnements des acteurs quant à l'émergence d'un SAGE pour les nappes profondes du bassin de l'Adour***
  - ***Présentation des étapes à venir et documents à produire***
  - ***Informations complémentaires***

---

*Document rédigé et diffusé par Mélanie Erostate (chargée de mission nappes profondes), le 1<sup>er</sup> février 2022*

# Organisation de la réunion

---

Heure  
estimative

14h 00 ***Introduction***

14h20 ***Bilan sur les positionnements des acteurs quant à l'émergence d'un SAGE pour les nappes profondes du bassin de l'Adour***

15h ***Présentation des étapes à venir et documents à produire***

16h ***Informations complémentaires***

16h30 ***Clôture***



# ***Positionnements quant à l'émergence d'un SAGE Nappes profondes***



# Retours de positionnement

---

**Avis favorables : 35 retours sur 38 acteurs sollicités**

## Départements & régions

Départements 32 ; 40 ; 64 ; 65  
Région Occitanie  
Région Nouvelle-Aquitaine

## Services de l'Etat

Agence de l'eau Adour-Garonne  
Préfecture 32 ; 40 ; 64 ; 65  
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfecture de la région Occitanie

## Acteurs du thermalisme

Syndicat des établissements thermaux  
des Landes  
Arenadour / Thermes Adour  
Chaîne thermale du Soleil  
Grand Dax agglomération  
Thaladour Saubusse thermal  
  
Teréga (stockage de gaz)

## Acteurs de l'eau potable

Syndicat du Marseillon Tursan  
Syndicat des Eschourdes  
Syndicat des Trois Cantons  
Régie d'Orthez  
Syndicats EMMA  
SIEBAG  
SIAEP de Nogaro  
SYDEC  
Régie des eaux de Mont-de-Marsan  
agglo.  
SMNEP  
Syndicat Trigone  
Syndicat Armagnac Ténarèze

## Acteurs agricoles

Chambre d'agriculture 64  
Irrigadour

## En attente de retour :

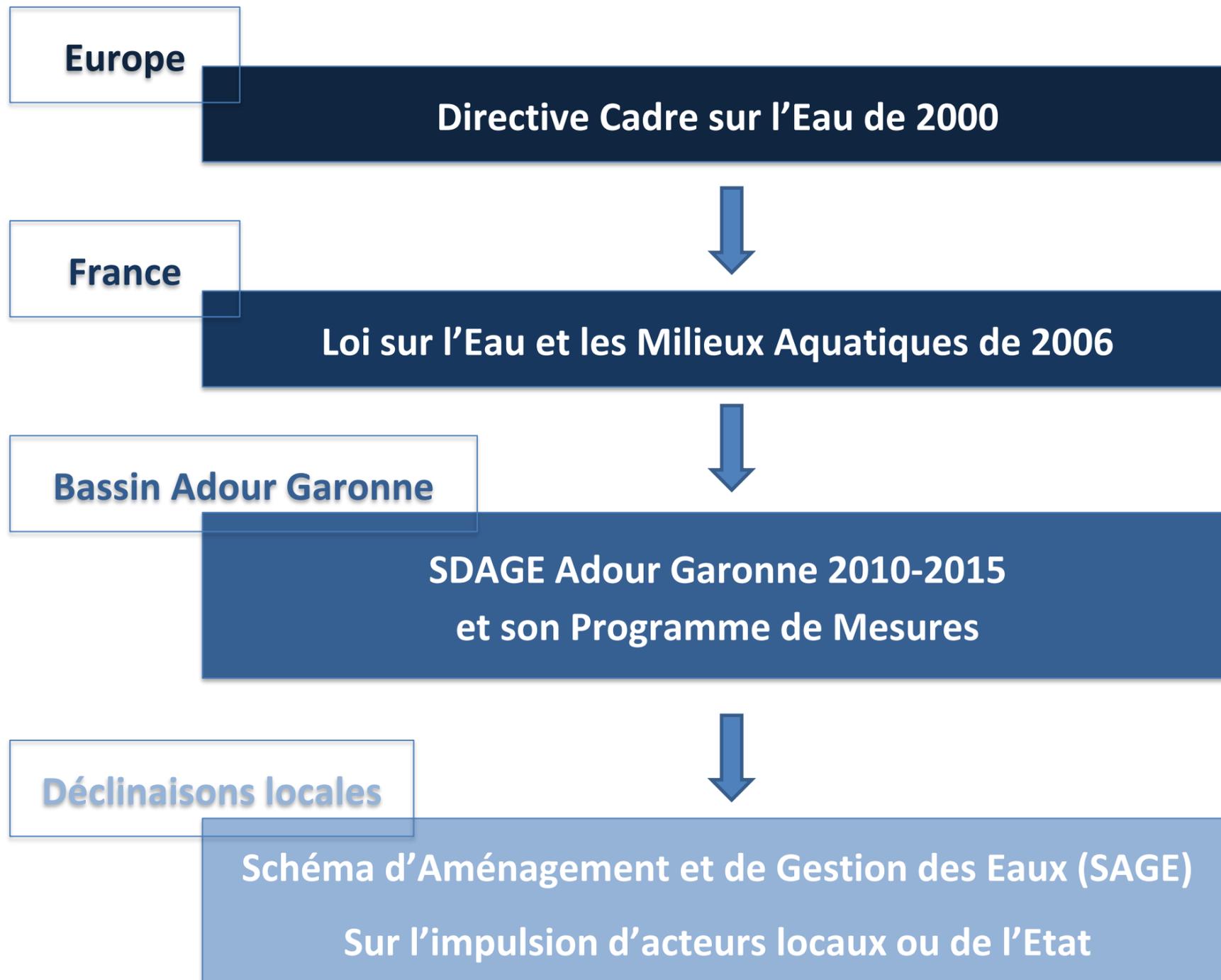
Chambre d'agriculture 40  
Chambres d'agriculture 32, 65  
(aucun prélèvement)



# ***Étapes à venir et documents à produire***



# Rappels sur le SAGE



Une déclinaison locale des politiques de l'eau européenne, nationale et du bassin Adour Garonne



# Rappels sur le SAGE

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Document de stratégie, de planification de la gestion de l'eau sur une unité hydrographique cohérente

**Objectif final**  
recherche d'un **équilibre durable** entre **protection des milieux aquatiques** et **satisfaction des usages**

Fixe des **objectifs à atteindre** et les **moyens pour y parvenir** à travers **deux documents**

## Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)

*Opposable aux décisions administratives*

Ensemble de dispositions :

- de gestion
- de mise en conformité
- d'action

## Règlement

*Opposable aux tiers*

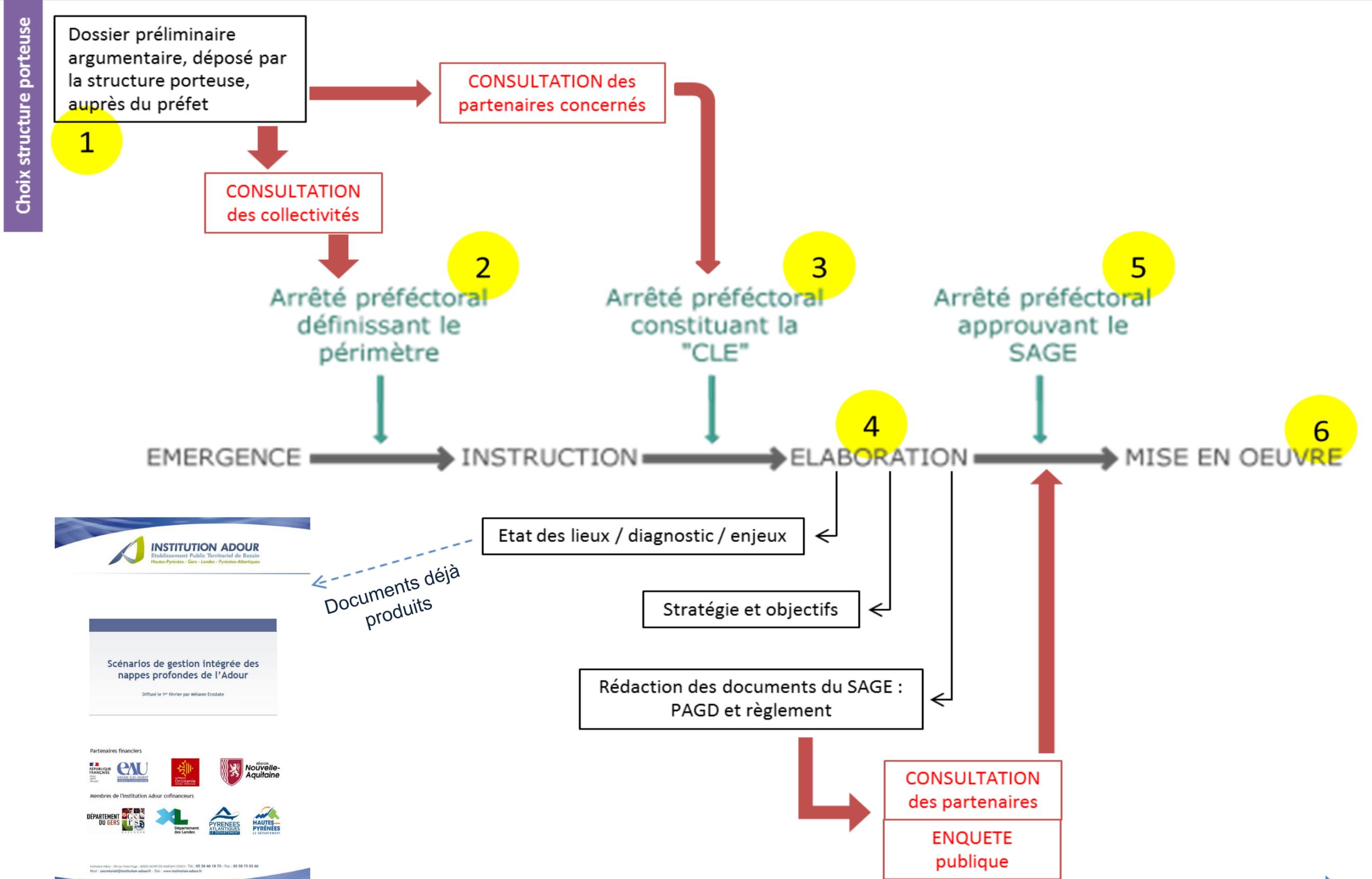
Règles d'application des dispositions

**2 documents finaux**  
**arrêtés par le Préfet**  
**à mettre en œuvre sur le territoire**

**Elaboré collectivement par la Commission Locale de l'Eau**



# Procédure d'élaboration d'un SAGE



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Scénarios de gestion intégrée des nappes profondes de l'Adour  
Diffusé le 1<sup>er</sup> février par Mélanie Eroutate

Partenaires financiers: République Française, EAU, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine

Membres de l'Institution Adour cofinanceurs: Département du Gers, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées

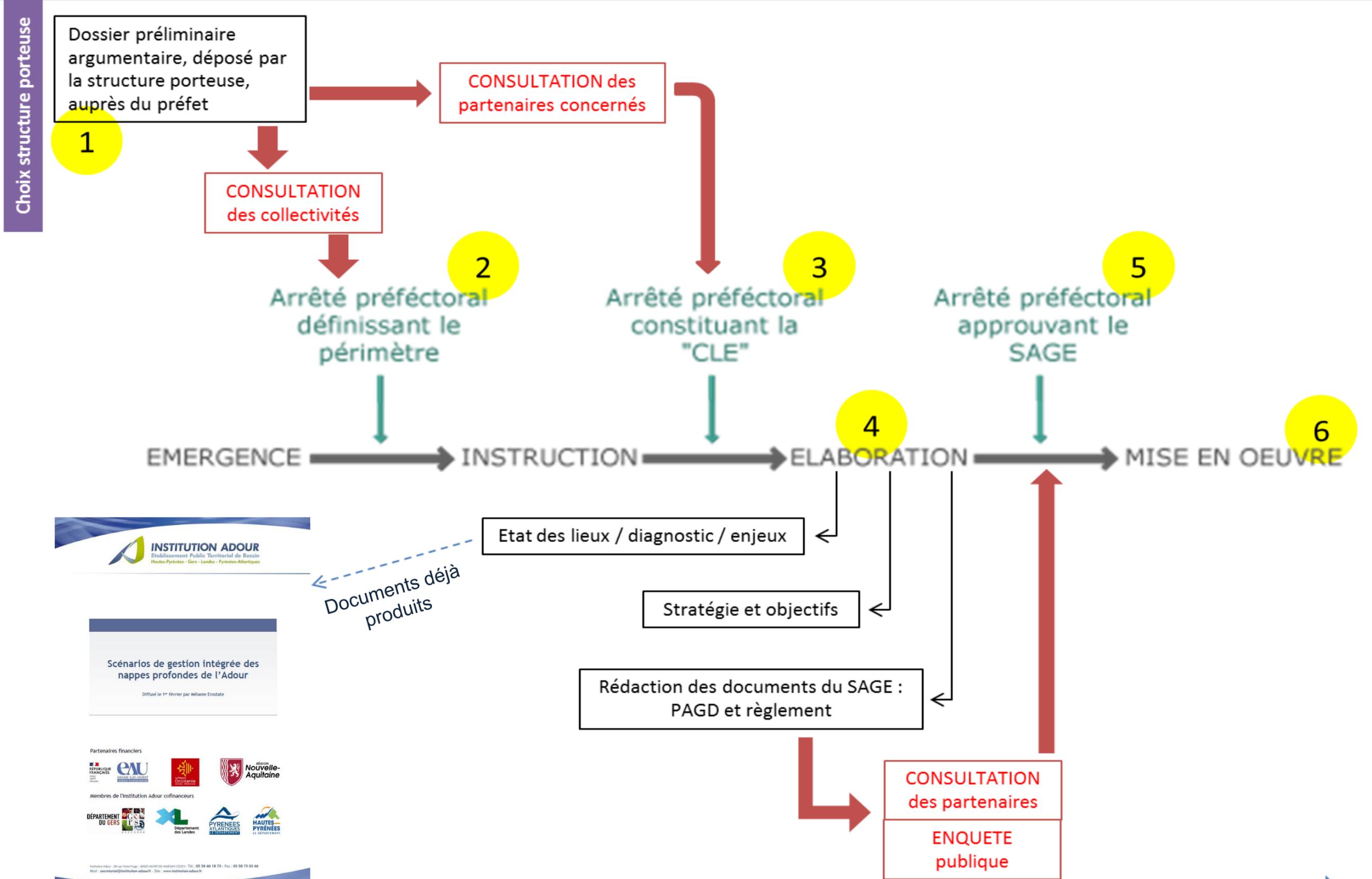
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40021 ACHET DE JABRAY CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 75 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

Les grands axes du dossier :

- **Le contexte général** : état des lieux des milieux et des usages, un argumentaire au regard des orientations du SDAGE et l'identification et la localisation des principaux acteurs
- **Les principaux enjeux**
- **L'argumentaire motivant le projet de périmètre**
- **Une proposition de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**



# Procédure d'élaboration d'un SAGE



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Scénarios de gestion intégrée des nappes profondes de l'Adour  
Diffusé le 1<sup>er</sup> février par Mélanie Eroutate

Partenaires financiers  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, EAU, OCCITANIE, Nouvelle-Aquitaine

Membres de l'Institution Adour cofinanceurs  
DÉPARTEMENT DU GERS, PYRÉNÉES ATLANTIQUES, HAUTES-PYRÉNÉES

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40021 ACHET DE CHARENTAIS CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 75 - Fax : 05 58 75 03 46  
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr

Mobilisation et implication des acteurs locaux / Portage politique / Animation territoriale

# Les documents d'un SAGE

**Etat des lieux / diagnostic**  
Enjeux et objectifs  
Stratégie  
Atlas cartographique



Domaine de l'eau au sens large  
Partage des connaissances  
Vision commune et partagée d'un territoire  
Pédagogie sur l'eau et les milieux aquatiques

**Plan d'Aménagement et de  
Gestion Durable (PAGD)  
du SAGE**



Dispositions et préconisations qui permettent de la pédagogie, de l'incitation, une orientation favorable vers une stratégie commune....

Différentes portées → orientations de gestion, préconisations d'actions, amélioration de la connaissance, action de mise en compatibilité...

**Opposable selon un principe de compatibilité**

Aux documents d'urbanisme

Aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau

**Règlement du SAGE**



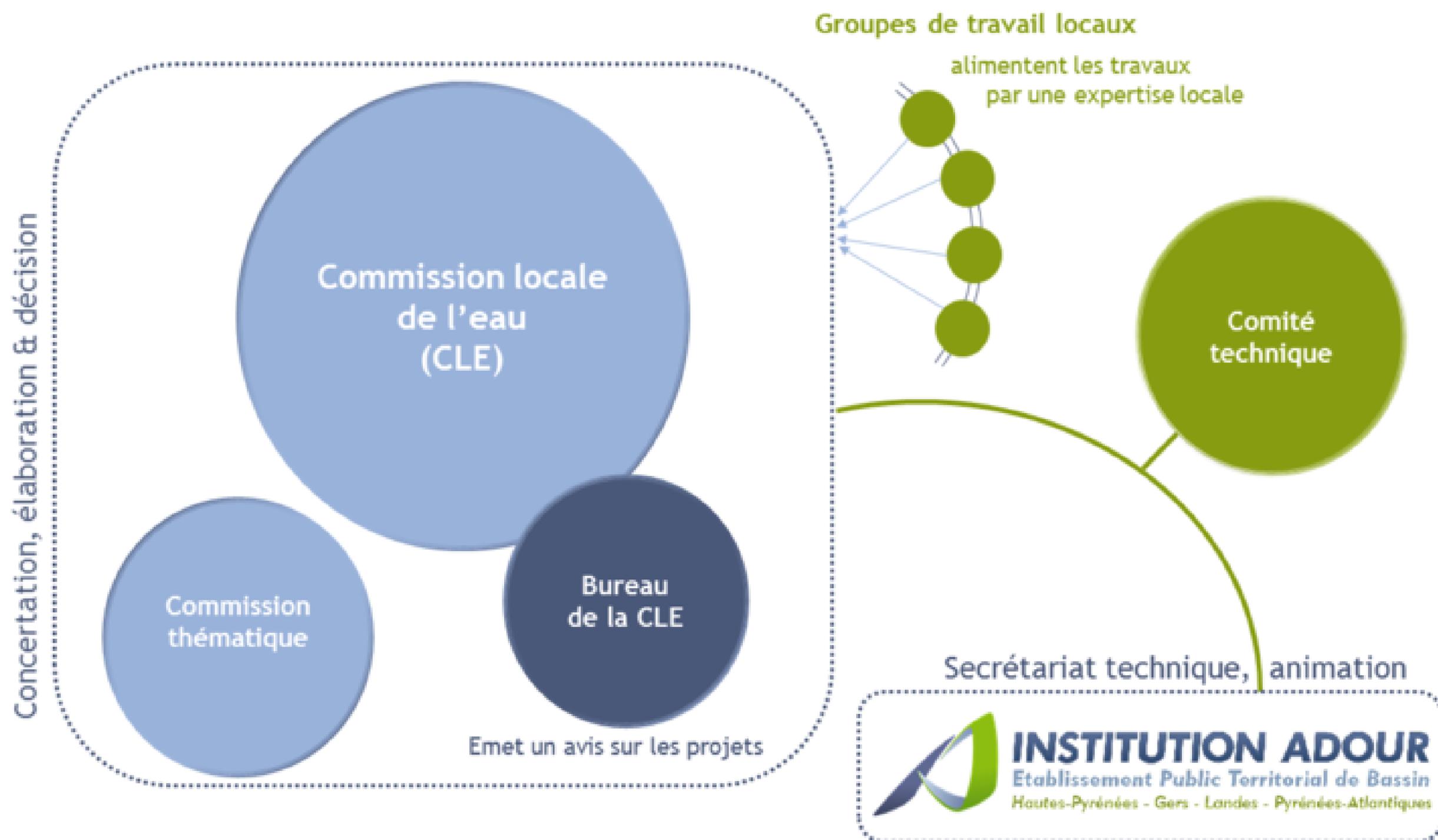
Quelques règles proportionnées, efficaces, soutenables, utiles...  
Contenu du règlement strictement encadré

**Opposable selon un principe de conformité**

A l'administration et aux tiers



# Les instances de concertation

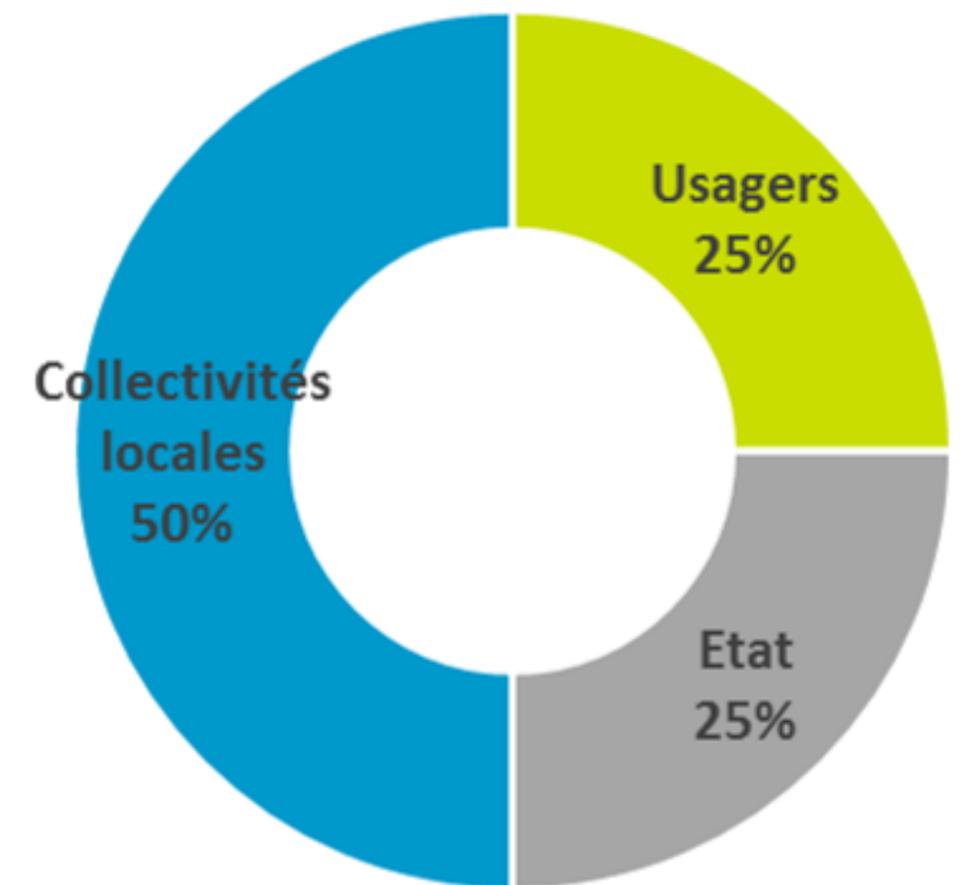


# Composition de la CLE

- Représentative des acteurs de l'eau et des enjeux à l'échelle du périmètre du SAGE
- Garder un nombre de représentants permettant la concertation (45-50 pers.)
- Installée pour 6 ans

## -1. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (min 50%)

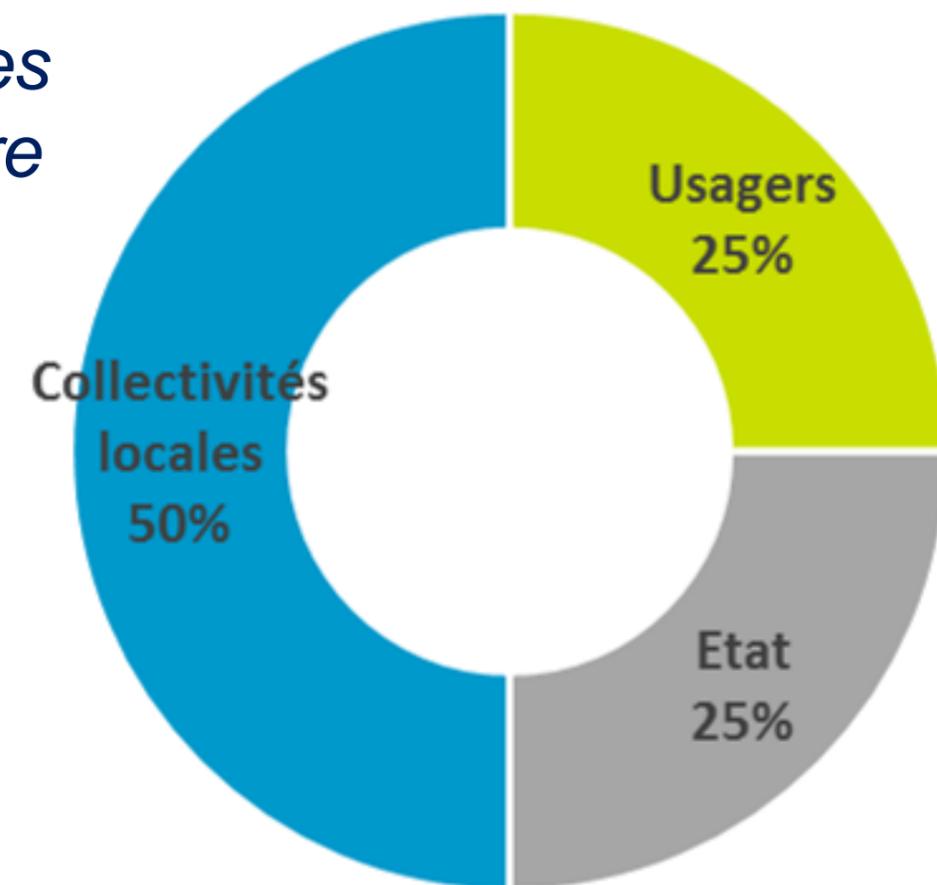
- Représentant de chaque région et de chaque département
- Le cas échéant, un représentant du parc naturel régional
- Représentant de l'EPTB



# Composition de la CLE

## 2. Les usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et des associations (min 25%)

- Représentant des chambres d'agriculture
- Représentant des CCI
- Représentant des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière
- Représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Représentant des associations de protection de l'environnement
- Représentant des associations de consommateurs
- Représentant des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation

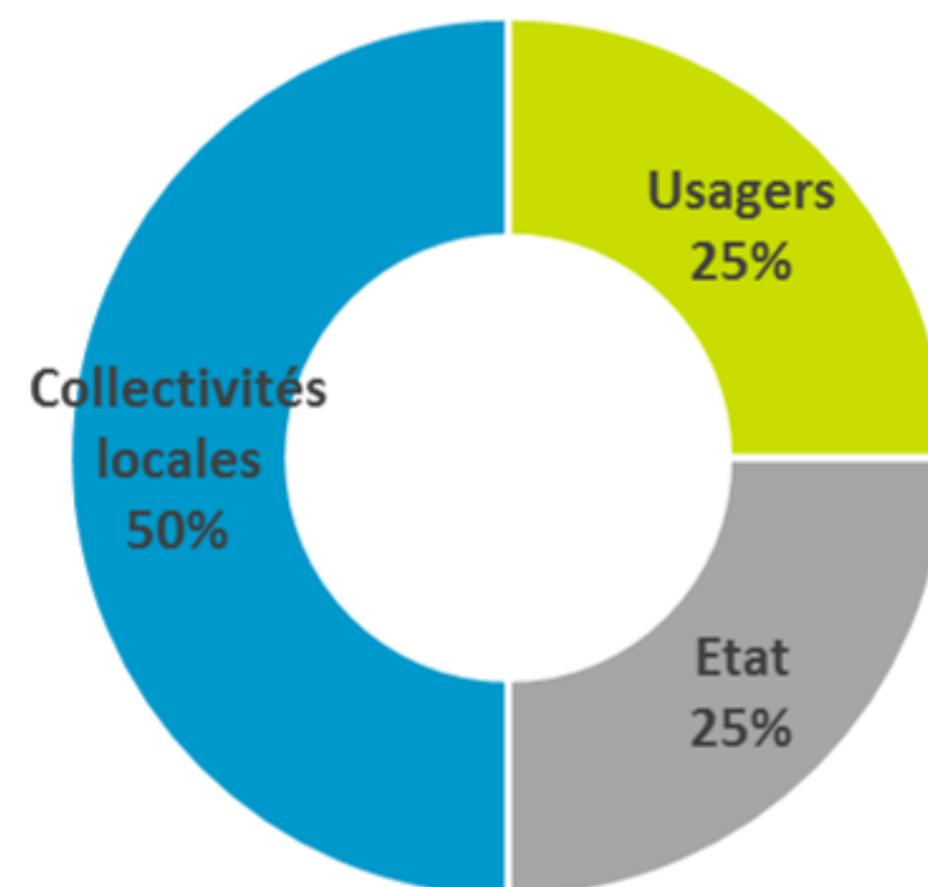


# Composition de la CLE

---

- **3. Les représentants de l'Etat et de ses établissements publics (max 25 %)**

- Représentant du préfet coordonnateur de bassin
- Représentant de l'agence de l'eau



# Un exemple de composition

## Exemple de CLE théorique basé sur les règles de composition (46 sièges)

### 1 - Collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (24 sièges)

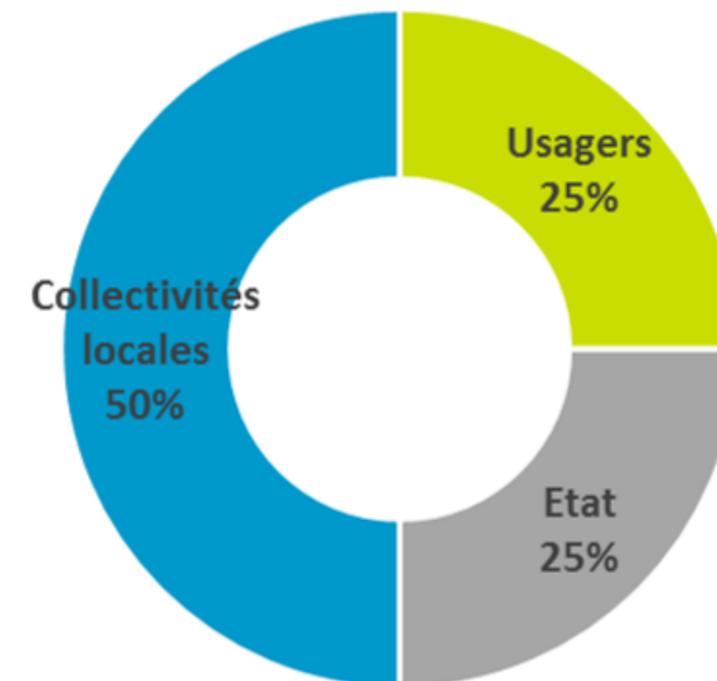
- Régions (2 sièges)
- Départements (4 sièges)
- EPTB (4 sièges)
- Syndicats producteurs (7 sièges)
- Syndicats distributeurs (3 sièges)
- EPCI porteuses de documents d'urbanisme et dépendants des nappes profondes (4 sièges)

### 2 - Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (13 sièges)

- Thermalisme (3 sièges)
- Chambre d'agriculture 40 (1 siège) / Irrigadour (1 siège) / Associations syndicales de propriétaires (ASA) (1 siège)
- Cristalline (1 siège)
- Teréga (1 siège)
- CCI (1 siège)
- Fédération de pêche (1 siège)
- Associations de protection de l'environnement (2 sièges) / Associations de consommateurs (1 siège)
- ARS (1 siège)

### 3 - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (9 sièges)

- Préfet Coordonnateur de bassin Adour-Garonne (1 siège)
- DDT(M) (4 sièges)
- DREAL (2 sièges)
- Agence de l'eau (1 siège)
- ARS (1 siège)



**Composition à discuter ensemble !**



# Rappel sur les financements mobilisables

---

**Montants prévisionnels hors frais liés à des études complémentaires :**

**Animation : 55 600€ HT / Communication : 5 000 HT**

- **Agence de l'eau** : accompagnement de l'animation et de la communication à hauteur de 70% maximum, quel que soit le scénario
- **Régions** : accompagnement de l'animation uniquement

**Région Occitanie :**

## SAGE

Financement à hauteur de 20 % max

3 ans en élaboration et 2 ans en mise en œuvre

**Région Nouvelle-Aquitaine :**

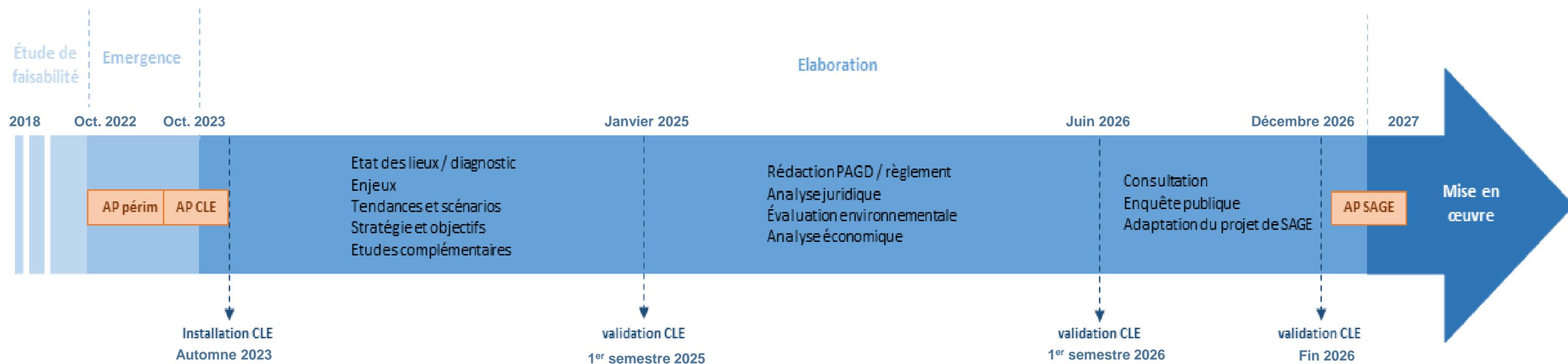
## SAGE

Financement de l'animation

**Possibilité  
d'envisager une règle  
de répartition des  
charges sur les  
collectivités du  
territoire**



# Calendrier indicatif de travail



# *Informations complémentaires*



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

# Groupe d'experts hydrogéologues

---

## Fonction(s)/Organismes

**Alain DUPUY**

Professeur des Universités,  
Directeur de l'ENSEGID

**Pierre MARCHET**

Hydrogéologue, AEAG

**Bruno DE GRISSAC**

Hydrogéologue,  
Directeur du SMEGREG

**Marc SALTEL**

BRGM Bordeaux

**Olivier DOUEZ**

BRGM Bordeaux

**Michel FRANCESCHI**

Maitre de Conférences HDR,  
ENSEGID

**Mathieu SEBILO**

Maître de Conférences HDR,  
Sorbonne Université / UPPA

**Frédéric HUNEAU**

Professeur,  
Université de Corse

Composition pouvant évoluer  
en fonction :

- Des besoins
- De l'identification de  
personnes compétentes et  
volontaires



# Actions de communication

- Conférence internationale

**INTERNATIONAL CONFERENCE**  
**GROUNDWATER, KEY TO THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS**  
**PARIS - May 18 -20, 2022**

Organized by IAH-CFH, UNESCO-IHP, the French Water Partnership, under the patronage of the French National Commission for UNESCO and with the support of the Ministry for Environment, Seine-Normandie Water Agency, and Sorbonne University.

Partners: CFH, IAH, UNESCO, French Water Partnership (fwp pfe), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Ministère de la Transition Écologique, Agence eau seine NORMANDIE, Sorbonne Université.

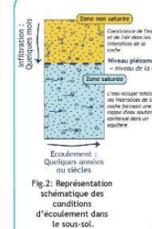
## ANIMATION TERRITORIALE & PLURALITÉ DES APPROCHES

Une clé de voûte des démarches de gouvernance pour les nappes captives à grande inertie

Erostate, M., Bareille, M. - Institution Adour, Service Gestion intégrée, 38 rue Victor Hugo, 40000 Mont-de-Marsan (France) - nappes-souterraines@institution-adour.fr

Les nappes captives à grande inertie ou « nappes profondes » désignent des systèmes souterrains atypiques et complexes, s'étendant sur de vastes territoires. Largement exploitées, ces nappes sont le plus fréquemment dépourvues de stratégies de gestion adéquates. Pour permettre d'avancer vers une gestion commune et concertée, garantissant la sécurisation de la ressource et des usages, la gouvernance doit rassembler de nombreux acteurs, généralement peu habitués à travailler ensemble et peu familiers avec les spécificités des milieux souterrains. Depuis 2018, l'Institution Adour, Etablissement public territorial de bassin, porte l'animation technique et politique pour la gouvernance des nappes profondes de l'Adour (Sud-Ouest de la France, Fig. 1).

### DEMYSTIFIER LE SOUTERRAIN



Bien qu'exceptionnellement rares, les rivières ou lacs souterrains sont encore des concepts très présents dans l'imaginaire collectif. Le fonctionnement des systèmes souterrains (Fig. 2), et particulièrement des nappes profondes, est souvent très mal connu des non-experts.

Il est essentiel de donner aux acteurs les clés de compréhension des écoulements en souterrain, de les familiariser avec l'inertie propre à ces milieux, afin d'avancer vers une stratégie de gestion adaptée.

#### MOYENS DÉPLOYÉS

- Présentation systématique et vulgarisée du fonctionnement hydrogéologique à chaque acteur
- Diffusion large de la connaissance hydrogéologique (newsletters, webinaires, etc.)

### FAIRE NAÎTRE UN SENTIMENT D'APPARTENANCE



S'il est souvent évident de citer le cours d'eau de sa région d'origine, il est bien plus rare de connaître le nom des nappes sous nos pieds. Et quand bien même, il n'évoque pas de réalité partagée ou identitaire.

Faire prendre conscience aux acteurs qu'ils partagent des réalités et des objectifs communs est conditionnel de leur implication.

#### MOYENS DÉPLOYÉS

- Ateliers participatifs
- Rencontre de tous les acteurs concernés par les nappes
- Charte d'engagement dans la gouvernance des nappes

### S'APPUYER SUR DES EXPERTS

À l'inverse des nappes phréatiques, l'évolution tendancielle des niveaux des nappes profondes ne permet pas de juger du dépassement ou non de la capacité de renouvellement de la ressource disponible par les prélèvements.

Pour ce faire, le recours aux outils de modélisation est indispensable, tout comme l'expertise en hydrogéologie.

Les experts ne sont cependant pas décideurs les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée.

#### MOYENS DÉPLOYÉS

- Compétence en hydrogéologie au sein de la structure porteuse
- Création d'un groupe d'experts hydrogéologues suivant la démarche

#### MOYENS DÉPLOYÉS

- Création de scénarios prospectifs d'exploitation des nappes
- Modélisation des scénarios pour évaluer l'impact sur la ressource

Les nappes profondes se caractérisent par une recharge excessivement faible comparée aux très importants volumes stockés. Par conséquent, la compensation des volumes prélevés et la gestion des nappes doit être envisagée sur plusieurs décennies voire siècles.

Les acteurs du territoire doivent donc se projeter dans le futur et, dès maintenant, penser la place des nappes profondes dans le mix-hydrigue du territoire (volumes, localisation des pompages, usages, etc.).

### PENSER À (TRÈS) LONG TERME

### CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE

À l'inverse des cours d'eau, il est quasiment impossible de constater de visu l'état des eaux souterraines.

L'acquisition d'une connaissance commune sur les nappes et leurs usages permet une compréhension mutuelle par les acteurs des enjeux de gestion associés à leurs utilisations respectives de ces ressources.

Ce constat partagé est un incontournable ; il constitue le socle de toute stratégie de gestion.

#### MOYENS DÉPLOYÉS

- Collecte et actualisation des données en routine
- Etat des lieux partagé & co-construit

Fig. 2: Les usages liés aux nappes profondes de l'Adour ; résultats issus de l'état des lieux.



#### MOYENS DÉPLOYÉS

- Organisation de retours d'expérience consolidés lors des instances décisionnelles
- Définition d'un outil de gestion (type SAGE, etc.)

Les nappes profondes requièrent une gestion spécifique associant :  
 - une **gestion en bilan à grande échelle**, définissant les volumes prélevables soutenables sur le long terme ;  
 - une **gestion locale en pression**, définissant des niveaux de nappes minimums à garantir pour protéger la ressource.

L'instauration d'une gestion intégrée, concertée et planifiée sur le (très) long terme représente l'unique moyen de se prémunir de crises à venir.

### ELABORER UN CADRE DE GESTION AMBITIEUX & ADAPTÉ

Membres de l'Institution Adour co-financiers : INSTITUTION ADOUR, PYRENEES ATLANTIQUES, HAUTES PYRENEES, DEPARTEMENT DU GERS, GERS, DEPARTEMENT DES LANDES.

Partenaires financiers : REPUBLIQUE FRANÇAISE, GRAND SUD-OUEST, REGION Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.

# Actions de communication

---

- **Communications orales**

## Séminaire SAGE 2022

- *Permettre l'appropriation des enjeux & connaissances liés aux eaux souterraines pour soutenir l'élaboration concertée de mesures adaptées*
- *Les nappes profondes au secours de l'eau potable : du mythe à la réalité*

## Webinaire

- Chapitre français de l'association internationale des hydrogéologues (juin 2022) : *Vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour*

- Webinaire BRGM (novembre 2021)  
« Les ressources en eaux souterraines profondes du Sud du Bassin aquitain » :

<https://sigesaqi.brgm.fr/Webinaire-restitution-projet-Gaia.html>



# Actions de communication

- **Communications écrites**

## Journal scientifique national

- Géologue n°211

## Infolettre

- Lettre des hydrogéologues des services publics

### Sécurisation de l'AEP, attention au miroir aux alouettes

Mélanie EROSTATE – Institution Adour

Si les stratégies de sécurisation de l'AEP par mutualisation des ressources se multiplient à l'échelle locale, il est néanmoins essentiel de ne pas perdre de vue l'importance d'une gestion intégrée des ressources en eau à long terme et à l'échelle globale.



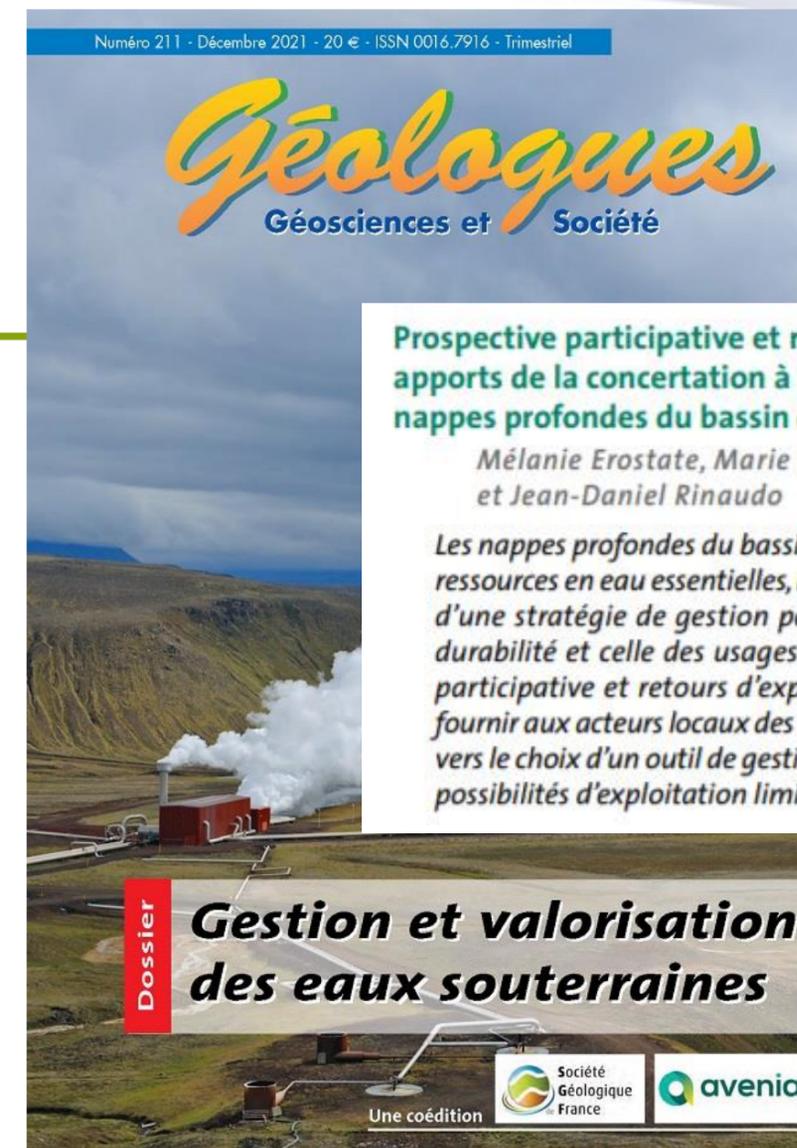
 Lire la suite

### Vers une gestion durable des nappes profondes du sud du bassin Adour-Garonne

Mélanie EROSTATE – Institution Adour

A l'aune des changements climatiques, les nappes profondes du bassin de l'Adour constituent une ressource stratégique. Leur exploitation requiert plus que jamais une approche concertée pour assurer la durabilité de la ressource et des usages.

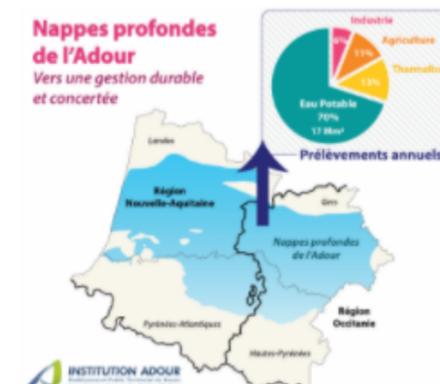
 Lire la suite



**Prospective participative et retours d'expérience : apports de la concertation à la gestion durable des nappes profondes du bassin de l'Adour ..... 51**

*Mélanie Erostate, Marie Bareille, Noémie Neverre et Jean-Daniel Rinaudo*

*Les nappes profondes du bassin de l'Adour constituent des ressources en eau essentielles, restant à ce jour dépourvues d'une stratégie de gestion permettant de garantir leur durabilité et celle des usages associés. Entre prospective participative et retours d'expérience, tout l'enjeu est de fournir aux acteurs locaux des éléments d'aide à la décision vers le choix d'un outil de gestion pertinent répondant aux possibilités d'exploitation limitées de ces ressources.*



# Actions de communication

- **Communications locales**

## Infolettres de syndicats

- Infolettre du SMNEP n°11 « L'eau des Pyrénées »
- Infolettre du SMEGREG n°9 (janvier 2022) : *Les nappes profondes du sud du Bassin aquitain ne sont plus orphelines*

## La plateforme des bonnes pratiques pour l'eau du grand Sud-Ouest

- Fiche « Bonnes pratiques »



Les nappes profondes du sud du Bassin aquitain ne sont plus orphelines



# Informations

## Le projet DReauP Dynamiques de consommation et Référentiels de l'EAU : des Pratiques des usagers aux transformations des services

Un projet pluriannuel alliant des collectivités et des établissements de recherche

→ Réalisation d'une campagne de mesures chez les usagers à grande échelle, complétée par des enquêtes, dans le but d'établir un référentiel des usages de l'eau à domicile, plus précis et/ou différencié

### Appel à collectivités pour participation :

- Participation financière au projet
- Appui et recherche d'usagers
- Financement d'équipements de mesure et d'entretien

### **Pour plus d'information :**

SMEGREG : Patrick EISENBEIS

patrick.eisenbeis@smegreg.org – 05 57 01 65 63

Eau du Bassin Rennais : Soazig LECALVEZ–COR GAS  
slecalvez@ebr-collectivite.fr - 02 23 62 13 04

# Calendrier indicatif des prochaines étapes

2022

2023

Novembre

Janvier

Mars

Juin

Automne

Emergence

Cotech

Copil

Installation  
de la CLE

Comité  
d'information

Validation du  
dossier préliminaire

Elaboration du dossier préliminaire

Consultation publique (4 mois)

Consultation des acteurs concernés  
pour la CLE

AP de périmètre

AP de CLE

Rencontres avec les acteurs agricoles et industriels

Etat des lieux / diagnostic / enjeux



***Merci de votre attention !***

***Mélanie EROSTATE*** - *Chargée de mission Nappes profondes*  
*nappes-souterraines@institution-adour.fr*  
*Tél.: 05 58 46 18 70 - Mobile : 06 87 21 34 57*

